

WEBINAIRE

PROGRAMME DE FORMATION

# Faut-il toujours créer des holdings ?

Le 20 novembre 2019

La holding est le passage obligé de l'optimisation de l'outil professionnel générant des revenus conséquents.

Opération pour dégager des capitaux, supporter le remboursement d'un emprunt, gérer la fiscalité des associés personnes physiques de manière personnalisée ....

Les stratégies sont nombreuses, concernent toutes les situations et répondent à tous les besoins.

Mais des règles particulières s'appliquent à la constitution de groupe et à leur gestion.

A jour de la loi de finances rectificative pour 2018.

Dates et Lieux	Le 20 novembre 2019
Durée	2 heures
Horaires	10h00 – 12h00

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Niveau	Perfectionnement
Type	Inter-entreprises
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Connaissance des fondamentaux du droit des sociétés,</a></li><li>• <a href="#">Connaissance des fondamentaux de la fiscalité.</a></li></ul>
-----------	---



## Intervenant

**Brice LAURENT**

Consultant sénior,  
Formateur expert FIDROIT

## Objectif de la formation

- Diagnostiquer les situations où la holding est une stratégie pertinente, notamment permettant de dégager des liquidités,
- En connaître les contraintes et points d'alerte,
- Maîtriser l'apport à holding, les contraintes particulières de l'apport avant cession de l'entreprise,
- Maîtriser la notion de holding animatrice : son intérêt, sa définition, sa mise en place pour en sécuriser la qualification.

## Contenu pédagogique

### Les holdings

- Création de holding, dans quelles situations (OBO, transmission, rachat...)
  - ▶ Intérêts et contraintes
- Apport à holding IS
  - ▶ Régime après la loi de finances rectificative pour 2018
  - ▶ Reports d'imposition antérieurs, réinvestissements éligibles...
- Holding animatrice
  - ▶ Qu'est-ce qu'une holding animatrice ?
  - ▶ Quand est-ce nécessaire ?
  - ▶ Contrôle ? Direction ? Prestation ? quelle mise en place ?
  - ▶ Comment éviter une contestation de l'administration ?

## Contactez-nous

### Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : [formation@fidroit.fr](mailto:formation@fidroit.fr)

### Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : [formationpro@fidroit.fr](mailto:formationpro@fidroit.fr)